

BUREAU DU 15 MARS 2022 à Carentan-les-Marais (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

B 2022/03 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Désignation de représentants au DLAL FEAMPA

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Carentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY, Florence MAZIER, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Françoise LEROSIGNOL, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

Malika CHERRIERE, JEAN Antoine, Pascal MARIE

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Hervé MARIE

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom),

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, François STREIFF, Jean-Baptiste WETTON

Soit un quorum de 16 membres sur 23.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2022/03 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Désignation de représentants au DLAL FEAMPA

La Région Normandie a lancé un appel à candidatures auprès des territoires maritimes normands, afin de sélectionner des structures porteuses de stratégies locales de développement.

Cette démarche, dénommée "**DLAL FEAMPA**" (Développement Local mené par les Acteurs Locaux du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture), permettra aux territoires retenus de bénéficier d'une enveloppe financière afin d'accompagner les porteurs de projets, privés ou publics, dans la mise en place d'actions innovantes au service du développement d'une économie bleue durable.

L'Agglomération du Cotentin, la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et la Communauté de communes de la Côte Ouest-Centre Manche, ont décidé de déposer une candidature commune pour que ce dispositif financier couvre le **Nord de la presqu'île du Cotentin**.

Ce fonds, dédié au soutien des filières pêche et aquaculture, peut couvrir des thématiques variées : environnement, qualité de l'eau littorale, activités professionnelles, valorisation des produits...

Le Comité de sélection rassemblera les acteurs du territoire engagés dans les orientations stratégiques identifiées collectivement. Ainsi, ce sont 30 acteurs maritimes de la Presqu'île du Cotentin qui ont confirmé leur volonté d'accompagner la vie du GALPA sur cette nouvelle programmation. Leur rôle sera de rencontrer les porteurs de projets, de juger de la pertinence du soutien du GALPA à ces projets, selon la stratégie définie. Au-delà, ces membres seront les relais privilégiés et ambassadeurs de la démarche auprès de leurs contacts, partenaires locaux. Des temps d'échanges et de rencontre pourront aussi être proposés : visites de terrain, rencontres annuelles des acteurs du GALPA (porteurs de projets, financeurs, Comité de sélection...).

Parmi les membres du Comité de sélection, sont représentés, outre les collectivités citées ci-dessus, les organisations professionnelles, les entreprises et les partenaires techniques sur les thématiques environnement, tourisme et patrimoine.

Cette action s'inscrit sur une période 2022- 2027, et que les Comités se réuniront 3 à 4 fois par an.

Le Parc est sollicité pour participer à ce comité de sélection et désigner un(e) représentant(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Benoît **FIDELIN**, représentant titulaire et Marianne **ROZET** suppléante pour siéger au Comité de programmation du DLAL FEAMPA.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 mars 2022

Françoise LEROSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

**PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Pommés d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAISS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20220315-DELIB_B2022_03-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022